

Cahier d'Acteur des élus Crolles 2020

Projet d'extension de la ZAE des fontaines à Bernin - Novembre 2024

- 1) D'un texte de présentation de 400 signes (espaces compris) qui permette aux lecteurs de bien identifier qui est l'auteur du contenu (statut, mission, membres...)**

En notre qualité de conseillers municipaux et communautaires de la liste « Crolles 2020 : Écologie – Solidarité – Participation, une ambition partagée », nous avons à cœur de défendre nos valeurs et nos convictions d'élus de gauche et écologiste. C'est dans ce cadre que nous participons à cette concertation préalable le projet d'extension de la ZAE des Fontaines à Bernin.

- 2) Des coordonnées de votre structure : adresse, site internet, contact mail, et éventuellement téléphone**

Conseillers municipaux et communautaires élus de la liste « Crolles 2020 »

Place de la Mairie, CS 70111, 38921 Crolles Cedex

Contact : elus.crolles2020@ville-crolles.fr

Site internet Liste « Crolles 2020 » : www.crolles2020.fr

Site internet Mairie (expression de la minorité) : <https://www.crolles.fr/vie-municipale/expression-de-la-minorite/>



- 3) D'un texte de 10 000 signes (espaces compris). Ces 10 000 signes doivent être répartis entre :**

- a. - Un encadré « en bref » qui permette aux lecteurs de se faire une première idée de la teneur de votre propos (entre 500 et 2000 signes espaces compris)**

EN BREF

L'ensemble des conseillers municipaux et communautaires Crolles 2020 reconnaît l'intérêt industriel du développement d'activités liées au secteur des nanotechnologies et de l'industrie des semi-conducteurs pour la stratégie et la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe.

Ce projet d'aménagement de la ZAE des Fontaines prétend que les territoires du Grésivaudan et de Grenoble sont aujourd'hui les mieux adaptés pour répondre aux objectifs stratégiques européens et nationaux et que son abandon briserait les synergies locales autour de la filière et priverait le territoire de ses bénéfices économiques. Mais à aucun moment, le dossier ne flèche d'autres sites industriels en Isère (reconversions de sites par exemple), qui profiteraient de cette synergie locale et permettraient de préserver les emplois sur d'autres territoires où les industries mettent la clé sous la porte.

Alors que SOITEC, le principal industriel intéressé, s'est désengagé du projet d'extension de la ZAE des Fontaines, sa localisation sur 11 hectares de terres agricoles humides est tout simplement inacceptable ! La non-artificialisation de ces terres est un enjeu vital afin de garantir la sécurité alimentaire des populations de notre territoire, de faire face aux épisodes de pluies intenses qui se multiplient et de préserver la biodiversité de la plaine agricole.

Comment ne pas être offensé lorsqu'on lit sur le site que ce projet permet le « renforcement de l'écologie industrielle locale » ? Associer le terme d'écologie à un projet qui vise à bétonner encore plus notre territoire, à développer encore plus d'habitats et de transports pour accueillir toujours plus d'emplois, à détruire notre sécurité alimentaire, à détruire nos zones humides vitales en cas de pluies intenses... n'est que pur Green Washing !

L'avis des élus Crolles 2020 est défavorable.

----- (fin encadré en Bref)

b. - Le développement de votre position, et de vos principaux arguments -> veillez à bien subdiviser votre raisonnement en sous-parties avec des sous-titres - Eventuellement : d'autres encadrés si vous souhaitez mettre en avant une thématique ou un témoignage ou des données

Nous, élus Crolles 2020, sommes défavorables à ce projet d'extension de la ZAE des Fontaines à Bernin.

Ce projet vise à bétonner encore plus notre territoire, à développer encore plus d'habitats et de transports pour accueillir toujours plus d'emplois, à détruire notre sécurité alimentaire, à détruire nos zones humides vitales en cas de pluies intenses. Nous y sommes fermement opposés pour les raisons que nous développons ci-dessous :

1. Extension industrielle locale injustifiée

L'ensemble des conseillers municipaux et communautaires Crolles 2020 reconnaît l'intérêt industriel du développement d'activités liées au secteur des nanotechnologies et de l'industrie des semi-conducteurs pour la stratégie et la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe.

Ce projet d'aménagement de la ZAE des Fontaines prétend que les territoires du Grésivaudan et de Grenoble sont aujourd'hui les mieux adaptés pour répondre aux objectifs stratégiques européens et nationaux et que son abandon briserait les synergies locales autour de la filière et priverait le territoire de ses bénéfiques économiques. Mais à aucun moment, le dossier ne flèche d'autres sites industriels en Isère (reconversions de sites par exemple), qui profiteraient de cette synergie locale et permettraient de préserver les emplois sur d'autres territoires où les industries mettent la clé sous la porte.

Alors que SOITEC, le principal industriel intéressé, s'est désengagé du projet d'extension de la ZAE des Fontaines, sa localisation sur 11 hectares de terres agricoles humides est tout simplement inacceptable ! Les sous-traitants de la filière des nanotechnologies et de l'industrie des semi-conducteurs peuvent être implantés sur d'autres ZAE du Grésivaudan (pas encore remplies), ou même ailleurs en Isère. Le choix du seul développement de la ZAE des Fontaines à Bernin sans aucune autre alternative n'est absolument pas justifié si on raisonne en termes de stratégie et de souveraineté industrielle de la France et de l'Europe.

2. Sécurité et autonomie alimentaire du Grésivaudan

La non-artificialisation de 11 hectares de terres agricoles humides est un enjeu vital afin de garantir la sécurité alimentaire des habitants du Grésivaudan avec un territoire résilient et plus fort face au risque de rupture d'approvisionnement et de pénurie alimentaire. Supprimer et artificialiser 11 hectares de terres agricoles, qui plus est humides, fait courir un risque de plus à notre territoire, sachant que l'aire urbaine grenobloise présente une autonomie alimentaire de seulement 2%...

3. Sécurité face aux inondations et préservation des zones humides

La non-artificialisation de 11 hectares de terres agricoles humides, situées en zone inondable, est un enjeu vital afin de préserver cette zone tampon naturelle, essentielle. Située en contre-bas d'une ville de Bernin largement urbanisée, la préservation de zones perméables est essentielle pour permettre l'absorption des quantités d'eau importantes qui se déversent lors des épisodes de pluies intenses qui se multiplient, et ainsi limiter les déversements des zones artificialisées directement dans l'Isère. Beaucoup d'événements sont dans nos mémoires : les crues exceptionnelles dans les vallées de la Vésubie et de la Roya en 2020, la crue du torrent de Montfort en décembre 2021, celles de la Loire et l'Ardèche en 2024, la région de Valence en Espagne en 2024... Le dérèglement climatique et dans la majorité des cas la bétonisation à outrance et la suppression de terres agricoles ou forestières ont été les facteurs clés d'épisodes dramatiques. En 2024, ne pas en tenir compte est un véritable déni du dérèglement climatique !

4. Pollution lumineuse et atteinte à la biodiversité dans la Plaine du Grésivaudan

La non-artificialisation de 11 hectares de terres agricoles humides est également un enjeu vital afin de préserver la biodiversité de la plaine agricole. La faune ne peut pas participer à la concertation, c'est bien dommage, car elle s'exprimerait à coup sûr contre ce n-ième projet impulsé par la communauté de communes du Grésivaudan qui vise à réduire encore plus son habitat et l'accompagner d'une forte présence lumineuse nocturne (constat actuel aux abords du site de SOITEC, éclairé non-stop toute la nuit). Ce projet participe un peu plus à l'effondrement actuel de la biodiversité.

Comment ne pas être offensé lorsqu'on lit sur le site que ce projet permet le « renforcement de l'écologie industrielle locale » ? Associer le terme d'écologie à un projet qui vise à bétonner encore plus notre territoire, à développer encore plus d'habitats et de transports pour accueillir toujours plus d'emplois, à détruire notre sécurité alimentaire, à détruire nos zones humides vitales en cas de pluies intenses... n'est que pur Green Washing !

5. Croissance des besoins en logements, des transports dans un territoire déjà saturé

Le développement de la ZAE des Fontaines s'accompagnerait d'un besoin croissant en logements, en transports en communs, en services, sur un territoire déjà complètement saturé. Aux heures de pointes, la circulation est déjà plus que dense, pour ne pas dire congestionnée, à Crolles et sur l'A41. Les infrastructures prévues pour décongestionner ce trafic mettent beaucoup de temps à sortir (RER grenoblois, liaison douce Crolles-Brignoud, Bella Via). L'arrivée des quelques 1000 emplois supplémentaires espérés avec cette extension va encore aggraver la situation (bouchons, pollution atmosphérique, pollution sonore, dégradation de la qualité de vie des habitants du Grésivaudan...).